



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ESSENTIEL ▶ Chantier EPR ▶ Retrait des détecteurs ioniques de fumée ▶ Radionucléides dans les ampoules
▶ Dispositions réglementaires à La Hague ▶ Incident à Penly

L'ENJEU

L'ASN lève ses réserves sur le contrôle-commande à Flamanville

L'ASN a levé ses réserves sur l'architecture du contrôle-commande de l'EPR, considérant que les évolutions apportées par EDF, en particulier la duplication sur la plateforme « Téléperm XS » de certaines fonctions de sûreté de la plateforme « SPPA T2000 », sont désormais satisfaisantes. Après un avis du Groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires du 16 juin 2011, l'ASN a considéré que le déploiement du système de contrôle-commande du réacteur EPR, modifié par EDF à la demande de l'ASN, est apte à garantir la sûreté des systèmes utilisés pour exploiter l'installation en fonctionnement normal. EDF peut donc en poursuivre le développement.

L'architecture du contrôle-commande de l'EPR avait fait l'objet en novembre 2009 d'une déclaration commune des Autorités de sûreté britannique (HSE), finlandaise (STUK) et française (ASN); l'ASN adressait au même moment à EDF, maître d'œuvre de l'EPR en France, une lettre précisant les exigences de modifications de la conception du contrôle-commande.

Afin d'améliorer la robustesse de cette pièce-maîtresse du nouveau réacteur (en particulier celle de la plateforme « SPPA T2000 », l'un des éléments constitutifs du contrôle-commande), EDF a engagé un travail important pour répondre aux demandes de l'ASN. Les premiers éléments de réponse et de justification ont été examinés par l'ASN et son appui technique, l'IRSN, à partir de fin 2009. Toutefois, l'ASN avait conclu en juillet 2010, au terme de son analyse, que la capacité de la plateforme « SPPA T2000 » à accueillir certaines fonctions de protection du réacteur restait alors à démontrer.

L'ASN a partagé ses conclusions avec ses homologues américaine (NRC), britannique (ONR) et finlandaise (STUK) lors d'une réunion du MDEP (*Multinational Design Evaluation Program*) en janvier 2012. www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

▲ **14-23 mai 2012** : 4^e réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé à Vienne en Autriche.

▲ **10 mai 2012** : Auditions d'AREVA et du CEA sur les projets de décision fixant les prescriptions complémentaires à la suite des évaluations complémentaires de sûreté.

AGENDA

8 mai 2012

2^e réunion publique sur le rapport des stress tests européens

Bruxelles, Belgique

13 au 18 mai 2012

13^e congrès international de l'association internationale des sociétés de radioprotection (IRPA)

Glasgow, Royaume-Uni

31 mai 2012

9^e réunion plénière d'HERCA

Cordoue, Espagne

L'ASN EN ACTIONS

Retrait des détecteurs ioniques de fumée

Réglementation Deux décisions de l'ASN viennent compléter l'arrêté du 18 novembre 2011 encadrant le retrait, planifié sur dix ans, des sept millions de détecteurs ioniques de fumée installés dans 300 000 sites en France. Largement utilisés dans les entreprises et les bâtiments publics dès le début des années 1940, ils sont remplacés depuis plusieurs années par les détecteurs thermiques ou optiques. Les opérations de maintenance ou de retrait de ces détecteurs ioniques de fumée nécessitent le respect de certaines précautions, définies dans les deux décisions de l'ASN, notamment pour prévenir tout démontage incontrôlé et organiser les opérations de reprise afin d'éviter leur élimination dans une mauvaise filière d'élimination. www.asn.fr

Présence de radionucléides dans les ampoules : pas de risque sanitaire

Dérogations Depuis 2002, le code de la santé publique interdit tout ajout intentionnel de radionucléides naturels ou artificiels dans les biens de consommation ainsi que l'utilisation, pour leur fabrication, de matériaux ou déchets contaminés ou susceptibles de l'être. Tout en rappelant l'interdiction du code de la santé publique aux fabricants des ampoules concernées par ces ajouts, l'ASN instruit les demandes de dérogation déposées par les fabricants. L'ASN n'identifie pas de risque sanitaire qui la conduirait à demander, de manière préventive, l'arrêt de la commercialisation de ces ampoules ou le retrait des lampes installées. www.asn.fr



La sûreté des transports de substances radioactives

Le numéro 193 de la revue *Contrôle* dresse un état des lieux des enjeux, notamment techniques et réglementaires, du transport des substances radioactives au regard d'une réglementation largement internationale et de réalités très diverses selon la nature des colis. La publication revient aussi sur le dispositif d'information qui a été mis en place par l'ASN lors du dernier transport « castor » de déchets vitrifiés entre La Hague et l'Allemagne.

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Incident de niveau 1

Penly : inspection de l'ASN à la suite d'un départ de feu

Le 5 avril 2012, vers midi, l'ASN a été informée par EDF d'un départ de feu sur le réacteur 2 de la centrale nucléaire de Penly et de la mise à l'arrêt automatique du réacteur. La division de Caen de l'ASN a réalisé une inspection le 6 avril sur le site de Penly pour analyser les causes de l'incident ; cette inspection n'a pas mis en évidence de non-conformité et a permis de constater que la stratégie d'EDF pour la gestion de l'incident, élaborée avec l'appui de ses services nationaux, et les procédures appliquées en conséquence ont été respectées par les équipes de conduite pour amener le réacteur dans un état sûr. Cette inspection conforte également, à ce stade, l'hypothèse que la cause des événements résiderait dans une perte importante d'huile du système de lubrification du moteur électrique de la pompe primaire n° 1. A la demande de l'ASN et en application de l'arrêté du 10 novembre 1999, EDF devra transmettre à l'ASN, préalablement à tout redémarrage du réacteur 2, les résultats de l'expertise de la pompe primaire et ses conclusions sur l'origine de l'événement, en particulier en ce qui concerne la perte d'huile, les systèmes d'injection d'eau sous pression de la pompe primaire affectée et la barrière thermique. Ces éléments seront analysés par l'ASN et son appui technique l'IRSN en préalable au redémarrage du réacteur. Cet incident est provisoirement classé au niveau 1 de l'échelle INES. www.asn.fr

Prévention incendie

L'ASN met en demeure AREVA de respecter à La Hague les dispositions réglementaires relatives au risque incendie

Les écarts relevés lors d'une inspection inopinée, réalisée le 16 février 2012, témoignent d'une prise en compte insuffisante du risque d'incendie pour la sûreté des installations dans les établissements AREVA de La Hague, ainsi que d'un manque de rigueur notable dans l'application des dispositions pour limiter ce risque et, en particulier, d'une mauvaise gestion des permis de feu exigés par la réglementation. En conséquence, l'ASN a mis AREVA NC en demeure de respecter, dans un délai de 15 jours, les dispositions réglementaires relatives au permis de feu. L'ASN procède depuis lors à des contrôles pour s'assurer de la bonne exécution de cette décision. www.asn.fr

CHIFFRES CLES EN 2011

2 061

inspections programmées ou faisant suite à un incident ont été réalisées par les inspecteurs de l'ASN en 2011, notamment :

749
dans les INB

100
dans le transport de
substances radioactives

617
dans le secteur médical

452
dans les installations
industrielles et de recherche

Madrid

Renforcement de la communication de crise

Les responsables d'Autorités de sûreté nucléaire de 25 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que 7 organisations internationales et des représentants de parties prenantes (élus, ONG, journalistes) se sont réunis les 9 et 10 mai 2012 à Madrid à l'occasion d'une conférence sur la communication de crise. Organisée par l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN), l'objectif de cette rencontre était de partager les meilleures pratiques internationales et d'améliorer l'information du public et des médias à la lumière des enseignements de l'accident de Fukushima. André-Claude Lacoste, président de l'ASN, a présidé une session consacrée aux attentes des parties prenantes (élus locaux et nationaux, ONG...). Jean-Christophe Niel, Directeur général de l'ASN, a exposé les moyens pour renforcer la coordination entre les Autorités de sûreté. Les débats ont notamment permis de souligner la nécessité d'impliquer les parties prenantes, de prendre en compte les perceptions du public et de développer une communication à la fois transparente et réactive. Les films de la conférence et les présentations sont disponibles sur le site Internet. www.asn.fr

Vienne

Convention commune

La 4e réunion d'examen de la convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs s'est tenue à Vienne, au siège de l'AIEA, du 14 au 23 mai 2012. M. Jean-Jacques Dumont, commissaire de l'ASN, a présidé l'un des groupes de pays au sein desquels sont examinés les rapports de chaque État concerné par cette Convention. Des experts de l'IRSN, de la DGEC, de l'ANDRA, d'AREVA, du CEA et d'EDF étaient présents lors de la présentation du rapport français par le directeur général de l'ASN. Les parties contractantes se sont entendues sur plusieurs améliorations du mécanisme de la convention, notamment sur la base de trois propositions présentées par la France tendant à assurer une continuité entre les réunions d'examen triennales, une meilleure cohérence avec la convention sur la sûreté nucléaire et une meilleure rédaction des rapports nationaux.

WJSR
asn.fr

► la vidéo d'une inspection "environnement" à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

LETTRE MENSUELLE
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE



www.asn.fr

6, place du Colonel-Bourgoin 75012 Paris
Tél. : +33 (0) 1 40 19 86 00 - info@asn.fr
Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN
Directeur délégué : Alain Delmestre
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet
Conception, rédaction et réalisation : ASN
Impression : La Lettre de l'ASN est adressée à près de 1800 abonnés
ISSN : 2101-9762.
Disponible sur www.asn.fr. Prochain numéro juillet 2012.